Image not found or type unknown

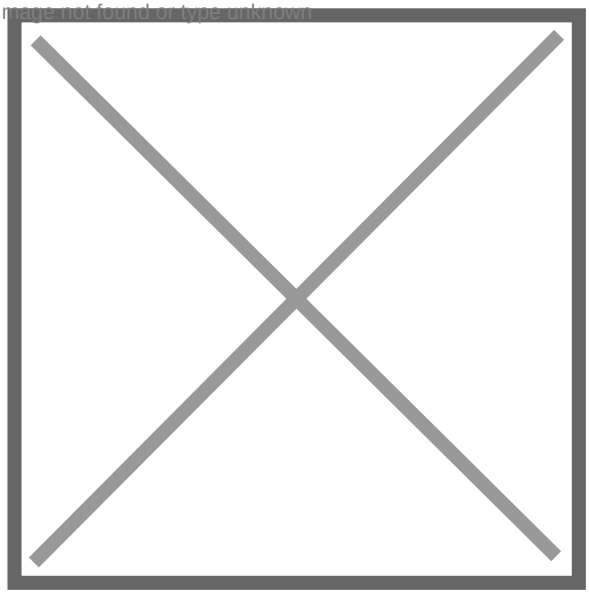

Incitation au suicide, Insultes, Que faire ?!

Par **FB111992**, le **09/05/2013** à **00:33**

bonjour[smile17]
Voila en tant que Anonyme desolée, je viens poster ici car j'ai des questions qui me hante [smile33]
Voila, Une fille (qui était une tres bonne amie, je crois) est venue m'insulter sur les reseaux Sociaux, Puis elle a commencée a me dire des choses Inacceptable pour moi, du genre " Va te pendre" " Je souhaite ta mort" " tu ne manqueras a personne" Puis Voyant que je lui mettais des smiley triste elle s'est escusée, mais moi j'ai pas accepté ses escuses car j'étais en pleure et au bord de me suicider...
Oui car je suis suicidaire en 2008 j'ai fais une tentative de suicide et en 2012 j'en ai fais une autre et par la suite été hospitalisée en psyhiatrie pendant 5 mois ... Elle me dit qu'elle va tout faire pour que je retourne a l'hopital !! Bref le lendemain mon moral n'allait vraiment pas... Je repensais toujours a ses propos !! Alors j'ai pris un rasoir mais impossible de defaire les lames a l'interieur... mais avec insistance et patience j'ai reussi mais les lame ne coupait plus ou alors a peine... j'ai donc essayé de me couper les veines mais cela ne me fais que de vilaines griffures...

Donc je voulais savoir ce que je pouvais faire contre elle juridiquement parlant !! Car je ne veux pas qu'elle recommence car la je sais pas si je tiendrais le coup mon moral s'est fragilisé de plus belle !! Que puis-je faire ? J'ai été au commissariat pour poser une main courante contre elle mais on m'a dit qu'on ne faisait pas de main courante pour une chose aussi grave, il faut porter plainte a la gendarmerie ... [smile7] J'ai pas envie d'aller jusqu'a un proces j'ai pasla force mental pour ca... J'ai reflechis a demander une injonction d'eloignement pour evité qu'on se croise et qu'elle ne vienne m'agresser sur les reseaux sociaux ! S'il vous plais aider moi ! [smile17]
Merci ! F. 21 ans . Fille [smile3]

Par **bea13**, le **10/05/2013** à **19:12**

Bonjour

Dans un premier temps arretez d aller sur les reseaux sociaux...eloignez vous du web , cette fille sait qu elle vous manipule et il faut s eloigner d elle.
Votre famille peut vous aider .
De toute facon pour demander une injonction d eloignement il faudra suivre la procedure , porter plainte a la gendarmerie , faire la demande a un juge dans un tribunal. Il faudra que vous soyez forte mentalement.
Cdt,
Bea13

Par **FB111992**, le **10/05/2013** à **23:44**

Merci de m'avoir repondu =)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés